



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Demande de subvention DETR – Travaux rue Principale

Séance ordinaire du Lundi 24 mars 2025	Nombre de conseillers en exercice : 09	
Date de convocation : jeudi 20 mars 2025	Présents : 06	Pour : 06
Date d’affichage : jeudi 20 mars 2025	Pouvoir : 00	Contre : 00
	Votants : 06	Abst : 00

L’an deux mille vingt-cinq, le lundi 24 mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué s’est réuni au lieu accoutumé en séance publique ordinaire, sous la présidence de M. Guy JANSON, le Maire.

Étaient présents : M. JANSON Guy, M. CHAUVET Jean-Pierre, M. LANDANSKI Jean-François, Mme. ~~SOMMESOUS Caroline~~, M. ~~COLLOT Bernard~~, M. JANSON Pascal, M. DRAVENY Francis, Mme. ~~HOCHEDÉZ Aurélie~~, M. GUERIN Xavier formant la majorité des membres en exercice.

Était excusé : SOMMESOUS Caroline, M. COLLOT Bernard, Mme. HOCHEDÉZ Aurélie

Pouvoir : /

Secrétaire : M. LANDANSKI Jean-François

Monsieur Le Maire ouvre la séance après s’être assurée que le quorum était atteint.

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux concernant la rue principale et indique que ce dossier pourrait bénéficier de subventions de Dotation d’Équipement des Territoires Ruraux.

Il présente ensuite le coût estimé de l’ensemble des travaux, précisant que leur montant total pourrait atteindre 499 302,50 € HT, soit 599 163,00 € TTC, comme détaillé ci-après :

Désignation	Cout HT
Travaux préparatoires	38 840,00 €
Eaux pluviales	27 070,00 €
Aménagement de surfaces	245 850,00 €
Bordures	112 240,00 €
Espaces verts	27 952,50 €
Signalisation et mobilier	2 200,00 €
Études préalables	8 750,00 €
Maîtrise d’œuvre	36 400,00 €
Cout total du dossier HT	499 302,50 €
TVA 20%	99 860,50 €
Cout total du dossier TTC	599 163,00 €



Monsieur le Maire propose de solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux comme suit :

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux :

Montant subventionnable = 499 302,50 € HT

Montant de l'aide demandée = 50 000 €

Après avoir délibéré à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés, le Conseil Municipal DÉCIDE :

DE SOLLICITER un financement auprès de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour un montant de 50 000€.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CHARGE Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Envoyé en préfecture le 03/04/2025
Reçu en préfecture le 03/04/2025
Publié le
ID : 051-215102591-20250403-D07_2025-DE

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au texte de délibération.

A Les Grandes Loges, le 24 mars 2025,
Le Maire, Guy JANSON.

